

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DECISION  
Concernant la souscription d'un emprunt  
d'un montant de 5 000 000 € auprès de la  
Caisse d'Epargne Auvergne Limousin au titre  
des investissements 2023 du budget  
principal

### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 112-10, L. 112-11, L. 112-12 et L. 112-13 ;  
Vu la délibération n° 31 du conseil communautaire du 23 novembre 2022 relative à la  
délégation d'attribution du conseil communautaire au Président ;  
Vu le mandat financier de Limoges Métropole ;  
Vu la proposition soumise en date du 8 décembre 2023

### D E C I S I O N

**Article 1.** De contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin  
d'un montant de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) destiné à financer le programme  
d'investissement 2023 du budget principal.

**Article 2.** Les principales caractéristiques financières du contrat de prêt sont les  
suivantes :

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Score d'attrait Global :  | 1A                 |
| Montant :                 | 5 000 000 €        |
| Durée :                   | 10 ans             |
| Commission d'engagement : | 0,05% soit 2 500 € |

Mise à disposition des fonds : Délivrance possible à tout moment en tout ou partie  
sous 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2024 sous  
déclaration anticipée des fonds à cette date  
compréhensifs à la date de point de départ de  
l'amortissement du prêt.

Taux d'intérêt :

Taux de calcul :

Remboursement :

Mode d'amortissement :

Remboursement anticipé :

1,41%  
30/360  
trimestriel  
constant  
possible à chaque échéance moyennant le versement  
d'une indemnité actuarielle

**Article 3.** Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat  
de prêt décrit ci-dessus à l'exception de la signature.

## DÉCISION

# Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin au titre des investissements 2023 du budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 20 Décembre 2023

 **DEC\_FIN\_24796\_SOUSCRIPTION\_EMPRUNT\_5000000\_CAISSE\_EPARGNE\_BUDGET\_PRINCIPAL.pdf**  
(.pdf, 149,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**